

Index AI : PRE01/380/2011
31 July 2011

Iran. Le pardon accordé à un homme condamné à perdre la vue pour une attaque à l'acide illustre la nécessité d'une réforme

Majid Movahedi, condamné à être aveuglé pour avoir perpétré une agression à l'acide il y a sept ans contre Ameneh Bahrami, qui a valu à celle-ci de graves blessures - elle a notamment perdu la vue -, a été pardonné par sa victime en échange d'une indemnisation. Hassiba Hadj Sahraoui, directrice adjointe du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord d'Amnesty International, a réagi en déclarant :

« Majid Movahedi a commis un acte effroyable qui a détruit la vie d'Ameneh Bahrami, et l'État avait le devoir de le traduire en justice et de faire en sorte qu'Ameneh Bahrami reçoive des réparations pour le préjudice subi, mais le fait qu'un professionnel de santé ôte délibérément la vue à un condamné est un châtement cruel s'apparentant à un acte de torture, pratique interdite aux termes du droit international. »

« Les autorités iraniennes doivent réviser le code pénal de toute urgence afin de garantir que ceux qui causent intentionnellement de graves lésions physiques, comme lors d'agressions à l'acide, reçoivent un châtement adapté - mais il ne devrait jamais s'agir d'une peine constituant en soi un acte de torture. »

Hassiba Hadj Sahraoui a par ailleurs demandé à la police iranienne de prendre au sérieux les plaintes déposées par des femmes pour harcèlement et violences, requête formulée à maintes reprises par Amnesty International et les défenseurs iraniens des droits des femmes, et de revoir ses procédures de sorte que les femmes craignant pour leur intégrité physique en raison de violences, domestiques ou autres, bénéficient d'une protection adéquate.